

# Zòu per l'Occitan Aupenc !

Bulletin d'informacion de la Coordinacion Occitana Dels Aups

OCTÒBRE de 2016

Institut d'Estudis Occitans 04/05 Espaci Occitan, Rescontre Gapian, Amics de la Calandreta Gapiana, atalier d'Occitan dels retirats de la M.G.E.N., A.D.A.L.P.O.C 05., .....

## UN COUP DE POUCE POUR LA CALANDRETA GAPIANA !

Amis,



La Calandreta Gapiana a encore beaucoup évolué cette année :

- Elle est pratiquement chez elle pour de longues années dans l'école du hameau de Saint-Jean puisque les Amis de ma Calandreta Gapiana (association de gestion) a signé un bail emphytéotique de 30 ans avec la Ville de Gap.

Il faut dire que cette école qui fait partie du petit patrimoine de proximité (elle date de 1886) était en mauvais état et que les Amis de la Calandreta Gapiana ont dû contracter un prêt et entreprendre des travaux. C'est ainsi que le toit a été refait et qu'une deuxième classe a été aménagée.

- Par ailleurs, et c'est le plus important, l'école fonctionne maintenant avec deux classes et donc deux enseignantes (Sylvie Chedeville et Valérie Pasturel). La classe maternelle regroupe 22 enfants de 2 ans à 5 ans et la classe élémentaire 13 enfants de 6 à 9 ans.

Il se trouve que le bâtiment faisant partie du petit patrimoine de proximité, l'association de gestion (les Amis de la Calandreta Gapiana) peut être aidée par la FONDATION DU PATRIMOINE pour la réfection de sa façade qui en a bien besoin.

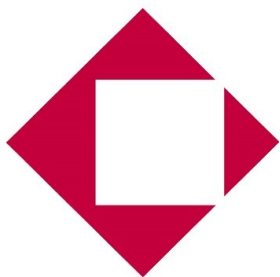
Cette réfection coutera 38 000 Euros et la Fondation de Patrimoine n'interviendra que si nous réussissons à réunir 5% de cette somme, soit 1900 Euros avant le 12 octobre. Aussi, nous lançons un appel à dons auprès de ceux qui pensent que le développement de la langue et de la culture occitanes dans les Hautes-Alpes passe par le l'implantation durable d'une calandreta à côté de tout ce qui se fait par ailleurs que ce soit au niveau de l'I.E.O. que des associations locales.

Vous trouverez ci-dessous la plaquette qui présente cette action.

Nous vous remercions d'avance pour ce que vous pourrez donner.

Ben amistosament : Andrieu FAURE

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

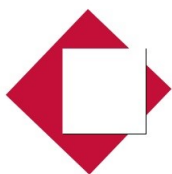
SOYONS ACTEUR  
DE LA SAUVEGARDE  
DE NOTRE PATRIMOINE



Ecole Calandreta Gapiana  
Quartier Saint Jean  
05000 Gap



# FONDATION DU PATRIMOINE



## Rénovation de l'école de Saint-Jean à Gap

**Aider la rénovation de l'école de Saint-Jean, patrimoine immobilier centenaire, c'est aussi aider la survie d'un patrimoine immatériel d'une grande richesse, le dialecte alpin de la langue occitane.**

L'école du hameau de Saint-Jean fait partie de la commune de Gap. Elle se trouve au sud de la Ville, sur la route de Pelleautier.

Elle a été construite entre 1880 et 1882 par l'entreprise BARET d'Embrun, après décision du Conseil Municipal de Gap présidé par M. Frédéric EUZIÈRES, sur les plans de M. PUISSANT, architecte de la Ville. Cette école a donc maintenant 135 ans. Elle est faite en pierre et mortier avec des parements en brique rouge.

Au rez-de-chaussée la classe avec ses dépendances (toilettes, bureau, dortoir) et un petit préau.

A l'étage, un logement pour l'enseignant, actuellement inoccupé, mais qui viendra pour la rentrée prochaine accueillir une nouvelle classe.

Cette école a fonctionné sans interruption pour accueillir les enfants du quartier jusque dans les années 1990. Puis elle a été inoccupée jusqu'en 1996. C'est à ce moment-là que la Ville de Gap a accepté d'y loger la Calandreta Gapiana qui venait d'être créée.

La Calandreta Gapiana est une école associative sous contrat avec l'Etat où l'enseignement est effectué en occitan et où est utilisée la pédagogie institutionnelle (Freinet). Elle regroupe actuellement 25 enfants sous la conduite d'une enseignante et de deux aides maternelles. La création de la seconde classe est prévue pour la rentrée 2016.

La Ville de Gap a contracté un bail emphytéotique de 30 ans pour que l'association puisse réparer et organiser le bâtiment comme elle le souhaite. Ce bail a été voté en Conseil Municipal le 10 avril 2015.

Le problème est que ce bâtiment est en mauvais état et que l'association qui est maintenant maître d'œuvre doit entreprendre des réparations importantes : ravalement de la façade, isolation, ajout d'un escalier extérieur et refonte du premier étage pour la nouvelle classe, ... Ces modifications coûtent cher et même si l'association de gestion a la possibilité d'y investir 25000 Euros sur ses fonds propres, cela ne suffit pas. Etant donné que cette école fait partie du petit patrimoine de proximité, l'association s'est tournée vers la Fondation du Patrimoine qui a la possibilité d'aider à financer au moins les travaux de rénovation de façade.

**Vous pouvez aujourd'hui être partie prenante de la sauvegarde de cette école en participant à cette souscription publique.**

## Oui, je fais un don de ... euros pour aider à la restauration de l'école La Calandreta Gapiana.

Je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du Patrimoine.

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Calandreta Gapiana ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Ex : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€). Ex : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Ex : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

**Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :**

l'impôt sur le revenu     l'impôt de solidarité sur la fortune     l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIÉTÉ : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

EMAIL : ..... SIGNATURE : .....

▶▶ Vous pouvez faire un don en ligne pour ce projet (paiement sécurisé) sur le site de la Fondation du Patrimoine en tapant l'adresse suivante :

**[www.fondation-patrimoine.org/41657](http://www.fondation-patrimoine.org/41657)**



Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous aurez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Coupon à renvoyer à :  
**FONDATION DU PATRIMOINE**

Délégation régionale

Palais de la Bourse - C S 21856

13221 MARSEILLE CEDEX 01

[www.paca.fondation-patrimoine.org](http://www.paca.fondation-patrimoine.org)

### LE DON EN 1-CLIC

Désormais, sur le site de la Fondation du patrimoine, vous pouvez faire un don en un seul clic et en toute sécurité grâce au bouton **Don en 1-Clic** présent sur les pages projet. Vos coordonnées '1-Clic' sont créées automatiquement à la suite de votre premier don par carte sur notre site (si vous avez enregistré vos coordonnées personnelles et bancaires). À tout moment, vous pouvez les consulter, les modifier ou les supprimer en vous rendant dans votre compte donateur.



Le Conseil Général des Hautes-Alpes soutient la Délégation  
départementale de la Fondation du Patrimoine.

